



Visite optionnelle - 23 août 2022

Optional visit – August 23, 2022

Questions et réponses 1 à 5

FRANÇAIS

Q1 : Quelle est la distance entre les sentiers de débardage à respecter dans les coupes de jardinage

R1 : Une distance de 20 mètres entre les sentiers est acceptée.

Q2 : Quelles sont les heures d'opérations pour le déneigement réalisé par le MDN

R2 : L'horaire de travail des employés du MDN débute normalement à 6h30. En période de transport intensif et sur demande, il est possible qu'ils débutent à partir de 4h00 AM. Ceci est l'heure d'arrivée au garage et non pas l'heure de début du déneigement. Le déneigement pour permettre l'entraînement militaire demeure prioritaire.

Q3 : Est-il possible d'obtenir les prescriptions sylvicoles?

R3 : Pour des raisons administratives, les prescriptions sylvicoles seront fournies au gagnant de l'appel d'offres. Par contre, voici les priorités de récolte lors des travaux de coupe progressive irrégulière :

Prélèvement de 1 arbre sur 3 de 18 cm et plus selon l'ordre de priorité suivante :

1. Le sapin baumier de 18 cm et plus au DHP ou tous les SAB qui risquent de mourir avant la prochaine intervention dans 25 ans.
2. L'épinette de 30 cm et plus au DHP ou toutes les épinettes qui risquent de mourir avant la prochaine intervention dans 25 ans.
3. Les feuillus durs de qualité ayant atteint l'âge de maturité technique:
 - a. 42 cm et + au DHP pour les érables
 - b. 46 cm et + au DHP pour le bouleau jaune
 - c. 18 cm et + au DHP pour les bouleaux à papier
4. Les peupliers (tout diamètre)
5. Les feuillus durs de classe M

Q4 : Est-ce qu'il est permis de laisser sur pied certains arbres de forts diamètres qui ont été martelés ?

R4 : Le secteur 24 et 31 comporte plusieurs arbres de forts diamètres. L'entrepreneur doit sélectionner le type d'équipement de récolte afin de pouvoir les abattre de manière à éviter les dommages aux billots de sciage et déroulage. Certains arbres de 50 cm et plus au DHP de classe M pourront être laissés sur pieds s'ils répondent à l'un des critères suivants :

- plus de 50 % du volume de l'arbre ne peut être mis en marché, soit qu'il soit trop gros ou bien qu'il y ait trop de pourriture.
- Le houppier et les branches secondaires de l'arbre sont très étendus et risquent d'endommager les arbres d'avenir à proximité lors de l'abattage.

Q5 : Dans le secteur 13, est-ce que le porteur forestier peut circuler sur le chemin principal ?

R5 : Oui, le porteur pourra circuler sur le chemin principal en hiver. RNCan mettra de la signalisation pour prévenir les usagers de la route.



Visite optionnelle - 23 août 2022

Optional visit – August 23, 2022

Questions and Answers 1 – 5

ENGLISH

Q1: What is the distance between skid trails in selection cutting.

A1: A distance of 20 meters between skid trails is accepted

Q2: What are hours of operation for the snow removal done by DND?

A2: DND employees' work schedule normally starts at 6:30 AM. During periods of heavy traffic wood transportation and upon request, they may start as early as 4:00 AM. This is the time of arrival at the garage and not the time of the beginning of the snow removal. Snow removal for military training remains the priority.

Q3: Is it possible to obtain silvicultural prescriptions?

A3: For administrative reasons, silvicultural prescriptions will be provided to the winner of the tender. However, the following are the harvesting priorities for irregular shelterwood cuttings:

Removal of 1 in 3 trees of 18 cm or more according to the following order of priority:

1. Balsam fir 18 cm and larger at DHP or all SAB that are at risk of dying before the next intervention in 25 years.
2. Spruce 30 cm and over at DBH or all spruce that are likely to die before the next intervention in 25 years.
3. Quality hardwoods that have reached technical maturity:
 - a. 42 cm and over at dbh for maples
 - b. 46 cm or more at dbh for yellow birch
 - c. 18 cm and over at dbh for paper birch
4. Poplars (any diameter)
5. Class M hardwoods

Q4: Is it permissible to leave some large diameter trees that have been marked?

A4: Sector 24 and 31 have several large diameter trees. The contractor must select the type of harvesting equipment in order to be able to cut them down in a way that avoids damage to the sawlogs and peeling. Some trees 50 cm and larger at Class M DBH may be left standing if they meet one of the following criteria:

- more than 50% of the tree volume is unmarketable, either because it is too large or there is too much decay.
- The tree's crown and secondary branches are extensive and may damage nearby future trees during felling

Q5: In sector 13, can the forwarder travel on the main road?

A5: Yes, the forwarder will be able to travel on the main road in winter. NRCan will put up signs to warn road users.